

△

(N^o 265.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 JUIN 1846.

Concession du chemin de fer du Luxembourg (1).

Art. 2 du projet de loi, proposé par M. OSY.

Il sera porté en recette au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1846, au chapitre : *Capitaux et revenus, travaux publics (CHEMIN DE FER)*, la somme de 75,000 francs payée par les sieurs Declosmann et consorts pour travaux faits par les ingénieurs de l'État.

Amendement présenté par M. DE LA COSTE.

Sont supprimés à l'art. 1^{er} du cahier des charges, les mots : « Avec lequel » il pourra, en outre, être relié au moyen d'un raccordement aboutissant à » l'une des stations intermédiaires de la section de Wavre à Gembloux. »

Disposition additionnelle au § 2 de l'art. 47 du cahier des charges, présentée par M. DAVID.

Le Gouvernement pourra néanmoins accorder la concession d'un autre chemin de fer partant de la province de Liège, soit de Pepinster, soit de Chénée, vers la frontière prussienne.

(1) Projet de loi, n^o 170.
Rapport, n^o 219.
Amendements, n^{os} 260 et 263.